

LA NEWSLETTER #98



Vue de l'accès au Pôle petite enfance (gauche); repérage dans l'écoquartier (droite)

LE GROUPE SCOLAIRE GENEVIÈVE DE GAULLE-ANTHONIOZ, TOULOUSE (31)

Les habitants de l'écoquartier de la Cartoucherie bénéficieront, en 2019, de l'ouverture d'un équipement public mixte petite enfance-scolarisation. Le groupe scolaire Geneviève De Gaulle-Anthonioz a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage ville de Toulouse et sous maîtrise d'œuvre Véronique Joffre architecture. Au-delà de la réponse fonctionnelle, l'architecte signe ici une réalisation de très belle facture, intégrant remarquablement la brique à une écriture contemporaine. Retour sur la visite d'AMO Occitanie Midi-Pyrénées sur le site, le 20 décembre 2018.

« Le programme a été recentré, en 2014, sur un complexe dédié à la Petite enfance, dont un groupe scolaire obéissant au nouveau modèle mis au point par la Ville »

[Pierre-Jean Riera]

L Le groupe scolaire Geneviève De Gaulle-Anthonioz ⁽¹⁾ ouvrira ses portes, progressivement, en 2019. L'établissement regroupe une école maternelle de 8 classes, une école élémentaire de 10 classes, ainsi que 2 crèches multi-accueil de 40 places chacune, une crèche familiale et un relais d'assistantes maternelles. C'est l'aboutissement d'un projet initié en 2006, en relation avec l'émergence du quartier de la Cartoucherie, qui avait conduit à installer provisoirement le nouvel établissement scolaire non loin de là, dans le jardin du Barry.

DANS LA PERSPECTIVE D'UN ÉQUIPEMENT STRUCTURANT

« Le calendrier initial, selon Pierre-Jean Riera [architecte, responsable de l'Atelier d'architecture, mairie de Toulouse], a été impacté par des aspects fonciers, ainsi que par la nécessaire dépollution du site ». De même le « programme a-t-il été, en 2014, recentré sur un complexe dédié à la Petite enfance, dont un groupe scolaire obéissant au nouveau modèle mis au point par la Ville », maître d'ouvrage de l'opération. Il est apparu nécessaire, du même coup, de positionner l'établissement sur

« La collectivité a fait le choix de la qualité dans la construction publique : qui structure tout un nouveau quartier, l'écoquartier de la cartoucherie, et qui façonne la ville, pour le bien-être de ses habitants »

[Pierre Duffau]



Gauche : les cours de récréation ont une importance clé. Centre : éclairage et transparences en intérieur. Droite : l'architecte Véronique Joffre (gauche), Pierre-Jean Riera (centre) et Pierre Duffau (droite) présentent l'opération.

l'intégralité d'un îlot (coté 2.5 dans le plan-masse de la Zac) ou était également prévu un immeuble de bureaux. Des options dictées par l'objectif de constituer un équipement public structurant⁽²⁾, c'est-à-dire répondant aux besoins des résidents du nouveau quartier, contribuant à la qualité du dessin urbain, répondant aux critères d'écoquartier (intégration à l'environnement, dispositifs économes en énergie).

UNE PROPOSITION ARCHITECTURALE QUI A FAIT L'UNANIMITÉ

C'est l'architecte Véronique Joffre⁽³⁾ qui s'est vue confier, à l'issue d'un concours lancé en 2014, la maîtrise d'œuvre de l'opération. Un choix « *qui a fait l'unanimité au sein du jury. Le travail qu'elle avait réalisé sur le cœur de ville de Balma⁽⁴⁾ avait été remarqué. La collectivité a fait le choix de la qualité dans la construction publique : qui structure tout un nouveau quartier, l'écoquartier de la cartoucherie, et qui façonne la ville, pour le bien-être de ses habitants.* » [Pierre Duffau, Conducteur d'opérations Grands Projets, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole].

Concernant la traduction des enjeux fonctionnels, la proposition architecturale peut se caractériser en un trait : « *Nous voulions donner une lisibilité à la présence des enfants dans la ville, que l'on se souvienne de ce qu'ils nous apportent... D'où l'enveloppe continue, la vêtue colorée, très démonstrative, mais aussi la multiplicité des ouvertures sur le quartier* » [Véronique Joffre, architecte]. Cette ouverture est ménagée par le jeu des pleins et des vides ainsi que par les points de vue directs au niveau de l'entrée principale, des terrasses. La compacité protectrice s'équilibre par le dialogue sensible avec l'environnement proche, tandis que l'équipement public tricote la maille urbaine, avec son rapport spécifique entre espaces minéraux et végétalisés.

Ce travail fin sur le rythme se décline dans le lieu à proprement parler. « *Les analyses de Thierry Pacquot, aussi bien que les entretiens que j'ai pu avoir avec des enfants, montrent que leur temps vécu n'est pas celui des adultes, et que la dimension du jeu est primordiale* » [Véronique Joffre]. L'espace de récréation (cour, terrasse, jardin potager) est un élément structurant au même titre que l'espace d'enseignement (salle, atelier). La composition s'ordonne ainsi autour de la gestion de contextes apaisants et stimulants, de la gradation d'espaces plus ou moins stricts, que soutient l'irrigation par la lumière naturelle. Pour une autre part, les transparences intérieures instaurent une socialité entre les usagers de la partie petite enfance et ceux de l'ensemble scolaire, dont la distribution – deux entités distinctes – répond à des considérations pratiques : accès, espaces, et usages particuliers.

FICHE TECHNIQUE

GRUPE SCOLAIRE GENEVÈVE DE GAULLE- ANTHONIOZ, TOULOUSE

- **Nature** : équipement public à vocation éducative – groupe scolaire élémentaire (10 classes) et maternelle (8 classes), CLAE, ADL, restaurant ; pôle petite enfance : EPE, 2 multiaccueils, RAM, crèche familiale
- **Livraison** : 2019
- **MO** : ville de Toulouse
- **MOE** : Véronique Joffre architecture (architecte mandataire), Speeg & Michel (conception lumière), Terrel (bet structures), Becice (bet fluides), Sete (bet cfo cfa), Idtec (bet VRD et paysage), Ergo (économiste et OPC), Inddigo (bet développement durable) Sigma acoustique, FCO Conseil (bet cuisine), Terr'eau ciel (consultant potagers)
- **Surface (SHON)** : 5 980 m² (bâti) + 4 050 m² (terrasses, cours, jardin)
- **Montant d'opération** : 9,5 M€ (HT)

LA NEWSLETTER #98



Vues extérieures : entrée du groupe scolaire (gauche) ; le rapport à la rue et quartier (droite).

Une attention particulière a été portée à la signalétique, « *de telle sorte qu'une fois qu'on a parcouru l'établissement, on soit en mesure de se repérer* » [Véronique Joffre].

ÉLOGE DE LA BRIQUE DANS UNE ÉCRITURE CONTEMPORAINE

Le registre des matériaux (dominante bois-métal) répond à deux problématiques : la génération d'une atmosphère douce, le gain de temps de chantier grâce à la filière sèche. Sa vêtue de brique en « polyphonie colorée », quelque peu spectaculaire, désigne clairement l'univers du « jeu d'enfant ». C'est l'occasion d'inscrire « *un matériau traditionnel, à forte identité régionale, mais trop souvent négligé, dans une écriture contemporaine* » [Véronique Joffre]. L'architecte approfondit ici le travail réalisé à Balma, en démultipliant la palette chromatique et en combinant à parité matériau brut et matériau émaillé, produisant ainsi de subtils effets de lumière sur une trame très soignée. Cette combinaison, de même que le système de pose (agrafage sur support d'aluminium fixé sur ossature bois), assure une certaine légèreté.

Même si le projet n'a pas été simple à gérer, le maître d'ouvrage a tenu à saluer la « *très grande qualité du travail de l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre, mais aussi des entreprises, qui sont vraiment investies dans le projet. Le résultat est un bâtiment extrêmement complexe, tant dans sa conception que dans son exécution, qui a pris six mois de retard mais qui en même temps vient enrichir de belle manière le patrimoine de la collectivité. C'est pourquoi, nous devons à l'avenir travailler à ce que les futurs projets d'architecture concilient : beauté architecturale pour construire une ville vivable, mais également efficacité dans l'acte de construire en fiabilisant les processus et en maîtrisant les chaînes logistiques* » [Pierre Duffau].

Notes

- 1) Geneviève de Gaulle-Anthonioz (1920-2002), nièce du général de Gaulle, résistante et déportée à Ravensbruck, puis militante engagée dans la lutte contre la pauvreté et pour les droits humains.
- 2) Autres équipements et espaces publics structurants programmés, sur le quartier : un parking mutualisé (réalisé par l'agence Séquences, 2016) ; Halle Gourmande et complexe culturel ; place à vocation commerciale, espace de marché de plein-vent ; autres parkings. Voir Revue AMO 2017
- 3) Véronique Joffre a été lauréate du prix Femme architecte 2016, organisé par l'Association pour la recherche sur la ville et l'habitat (Arvah).
- 4) Voir Revue AMO 2015

« Nous voulions donner une lisibilité à la présence des enfants dans la ville, que l'on se souvienne de ce qu'ils nous apportent... D'où l'enveloppe continue, la vêtue colorée, très démonstrative, mais aussi la multiplicité des ouvertures sur le quartier »
[Véronique Joffre]



APÉRO AMO : DIALOGUES AUTOUR DE LA LOI ELAN

Promulguée le 26 novembre 2018, la loi « Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » (Elan) était au menu, le 13 décembre 2018, de l'Apéro-AMO organisé au Café Adjacent à Toulouse. **Pascal Barbottin** [directeur général de Patrimoine, membre du CA d'AMO Occitanie Midi-Pyrénées] et **Vincent Defos du Rau** [conseiller national en charge en charge de la commande privée professionnelle et du logement, CNOA] ont animé les débats autour d'un texte « où il y a peu de détails sur certains points, ce qui veut dire qu'il faudra préciser par des décrets » [**Pascal Barbottin**], et « qui traite de niveaux d'échelle très différents, de la macro à la toute petite échelle, ce qui ne le rend pas forcément très lisible » [**Vincent Defos du Rau**].

L'objectif de « faciliter la construction de nouveaux logements pour favoriser les plus fragiles » peut-être partagé par l'ensemble des professionnels de l'acte de construire. Mais l'élaboration et le contenu de la loi ont suscité des polémiques. Côté architectes, le fait de ne pas avoir été associé à la concertation d'avant loi, non plus que le ministère de la Culture d'ailleurs, a incité l'Ordre à « s'inviter de fait à la Conférence de consensus » [**Vincent Defos du Rau**]. Côté bailleurs sociaux, qui ont certes obtenu un ajustement des propositions initiales, les apparentes ouvertures permises par la loi ne doivent pas faire oublier que « l'État veut ponctionner les organismes de 1,5 milliard », « que l'obligation de regroupement des structures s'effectue dans un contexte financier difficile pour elles », et que l'idée selon laquelle « plus on est gros plus on est performants est contredite par des études qui montrent que le critère de taille n'est pas vraiment pertinent » [**Pascal Barbottin**].

La délégitimation du concours et, au-delà, de la loi MOP

En outre, le texte a suscité une forte divergence de vues entre architectes et bailleurs, vu qu'il autorise ces derniers à ne plus recourir au concours. Si elle s'explique par les « craintes des bailleurs de devoir y recourir pour les très petites opérations », mais aussi par « une situation différente suivant qu'on est à Paris ou en province », la pratique du concours « restera dominante » [**Pascal Barbottin**]. Néanmoins, vu de l'Ordre, « il est clair qu'on perd un outil qualitatif pour s'en remettre à l'expertise des maîtres d'ouvrage, qui feront ou pas. On va perdre l'outil, la règle » [**Vincent Defos du Rau**]. C'est d'autant plus dommage que « le secteur du logement social s'est toujours caractérisé par une capacité à innover, à expérimenter, à produire de la qualité » [**Christophe Balas**].

L'hypothèse d'un travail en commun entre bailleurs et architectes autour de la notion de qualité architecturale est envisageable [**Pascal Barbottin**]. Reste que, pour le CNOA, la loi Elan signe clairement la fin de la loi MOP. D'où, « le projet d'établir et d'imposer un contrat protégeant les intérêts des architectes » [**Vincent Defos du Rau**]. Le constat n'est pas récent que « la loi MOP ne permet pas de tout régler » [**François-Xavier Lasserre**], qu'elle a eu tendance à faire que « les architectes s'endorment, n'aient pas pris la mesure des évolutions » [**Joseph Almudever**]. Sa remise en cause pure et simple n'en laisse pas moins d'inquiéter. Concernant particulièrement la modification des règles d'accessibilité et plus généralement l'esprit du texte : « Il est désolant qu'une loi sur le logement soit abordée sous le seul prisme de mesures techniques » [**Vincent Defos du Rau**].

Le constat n'est pas encourageant. Mais, à une échelle plus quotidienne, chacun sait que tout se joue aussi sur une « capacité des gens de bonne volonté de continuer à se parler et de construire des bonnes pratiques ». D'où l'importance de « l'AMO comme un des lieux où les préoccupations de qualité architecturale sont largement partagées. C'est dans son ADN » [**Christophe Balas**].



Infos-Infos-Infos-Infos-Infos

À consulter également sur www.amo.asso.fr

AGENDA

- **Soirée Vœux et Galette des rois des industriels**, précédée par une conférence de Boris Bouchet sur les thèmes « Matériaux naturels » et « Architecture en milieu rural », salle San Subra (Toulouse), **mercredi 23 janvier**
- **Visite** de l'opération de logements Intown, **jeudi 28 février**
- **Visite** d'opérations d'habitat participatif de La Cartoucherie, suivie d'un débat, **jeudi 28 mars**
- **Table ronde** sur le thème « Appel à projets, procédures innovantes d'élaboration de la ville », **jeudi 11 avril**

« *La Newsletter* » est éditée par :

l'AMO Occitanie Midi-Pyrénées.

Directeur de la publication

Christophe Cousy

Rédaction

Lexies

Crédits photographiques

Carine Merlino, Oppidea, D.R.

Conception et réalisation

Lexies - 05 61 20 36 37